



# Systemes de prévoyance-temps et engagement bénévole en Église

Éléments d'orientation





**Au cours des dernières années, des groupements et des organisations préconisant le développement de systèmes de prévoyance-temps ont vu le jour dans le domaine de l'entraide de proximité. Le principe du modèle est le suivant : des prestataires d'aide soutiennent des personnes dépendantes en leur apportant l'aide dont elles ont besoin au quotidien. En contrepartie, elles et ils reçoivent des crédits de temps (aussi appelés « bons de temps ») qui vont alimenter un compte individuel et qui pourront par la suite être échangés contre des prestations d'aide, en fonction des besoins.**

**Les Églises et les paroisses s'engagent aussi dans l'entraide de proximité et certaines ont donc côtoyé des systèmes de prévoyance-temps et ont été confrontées aux questions suivantes :**

- > que faut-il comprendre exactement par systèmes de prévoyance-temps et quel est leur rapport avec le travail bénévole ?**
- > Comment les systèmes de prévoyance-temps doivent-ils être considérés d'un point de vue protestant ?**
- > Quelles relations les paroisses doivent-elles entretenir avec les systèmes de prévoyance-temps (intégration, coopération, délimitation) ?**

**Le présent document se veut une base de discussion pour aider les Églises et les paroisses réformées à répondre à ces questions.**

# 1

## Travail bénévole et systèmes de prévoyance-temps : définitions et délimitations

### Bénévolat

La Suisse est un pays de bénévoles ; une multitude d'initiatives sociales et culturelles, de groupements et d'associations reposent sur les diverses activités accomplies par des bénévoles. Cet engagement est également manifeste dans les Églises. On estime ainsi à quelque 200 000 le nombre de bénévoles engagés dans les paroisses.

Les éléments suivants sont caractéristiques du travail bénévole :

- > La caractéristique essentielle de l'engagement est son caractère bénévole, c'est-à-dire qu'il relève d'un choix personnel et est accompli volontairement. L'engagement bénévole implique que les personnes engagées participent à la décision concernant la nature de l'engagement et son étendue.
- > le libre choix constitue le fondement de l'engagement bénévole, c'est-à-dire qu'il relève d'une décision personnelle et qu'il est accompli sur une base volontaire. L'engagement bénévole implique que les bénévoles participent à la décision concernant la nature et l'étendue de leur engagement ;
- > le bénévolat est un engagement d'intérêt général au service de son prochain et de l'environnement ;

- > le travail bénévole n'est pas rémunéré (aucun salaire n'est versé pour les prestations fournies). Le remboursement des frais, les contributions pour formation continue et les cadeaux en signe de gratitude – lorsqu'ils respectent le cadre usuel – constituent un défraiement et ne sont pas considérés comme une rétribution.
- > Il convient de faire une distinction entre travail bénévole formel, informel et celui fourni dans le cadre de fonctions honorifiques. Le travail bénévole formel (institutionnalisé) se déroule sous la responsabilité des organisations qui l'encadrent. Le travail bénévole informel est fourni hors du cadre d'une organisation et hors de son propre ménage (par exemple garde d'enfants dans la parenté). Le travail « à titre honorifique » se réfère à l'exercice d'une fonction élective dans une association ou une organisation. Si aucune indemnité ou aucun salaire n'est versé pour cette activité, il est également assimilé à du travail bénévole.

Dans la pratique, il n'est évidemment pas toujours possible de tracer des délimitations aussi nettes ; il existe donc de nombreux cas-limites et zones de recoupement.

## Systèmes de prévoyance-temps

Comme on l'a vu, le principe de fonctionnement des systèmes de prévoyance-temps est que des prestataires d'aide soutiennent des personnes dépendantes en leur apportant l'aide dont elles ont besoin au quotidien. En échange, elles et ils reçoivent des crédits de temps (« bons de temps ») sur un compte individuel dont elles et ils pourront bénéficier ultérieurement pour obtenir des prestations d'aide. En raison du décalage temporel de cet échange de temps, une institution doit en principe assumer le rôle de « banque » chargée de garantir aussi à long terme que ce temps puisse être « récupéré ».

Les systèmes de prévoyance-temps répondent aux besoins croissants des personnes âgées en prestations de soins, et espèrent que le potentiel de temps des bénévoles contribuera à limiter la hausse attendue des coûts sociaux liés à la prise en charge de ces personnes.

L'idée des crédits-temps n'est pas née en Suisse, mais prend ses origines dans l'espace anglo-saxon et en Asie orientale. Elle a été introduite au début des années 2000 dans certaines régions de Suisse.

Aujourd'hui, on trouve en Suisse différentes organisations qui soutiennent les systèmes de prévoyance-temps. Elles sont présentes dans plusieurs régions et existent sous diverses formes juridiques (coopératives et fondations). Parmi les plus connues figurent la fondation Zeitvorsorge St.-Gallen, la fondation KISS, et la coopérative Zeitgut.

Ces trois organisations ont en commun la volonté de développer leurs systèmes de prévoyance-temps dans leur région en mettant en relation les personnes qui offrent du temps avec celles qui en bénéficient. L'unité de base d'échange et de décompte est le crédit-temps, au lieu d'argent. Dans ce système, une heure de travail est considérée comme ayant de même valeur qu'une heure de travail de n'importe quelle autre personne participante.

Au-delà de ces principes de base, les systèmes de prévoyance-temps présentent plusieurs différences les uns par rapport aux autres dans l'organisation de leur programme :

- > Certaines organisations sont actives au plan local ou régional, alors que d'autres prestataires souhaitent développer un réseau de systèmes de prévoyance-temps à l'échelle suisse, au sein desquels les crédits-temps peuvent être utilisés.
- > Certains systèmes sont ouverts aux personnes de tout âge. Dans d'autres, l'accès, en particulier des bénéficiaires de temps, est restreint à l'âge de la retraite, principalement pour des raisons de droit des assurances.
- > En outre, la couverture et la garantie à long terme de l'échange des crédits-temps diffèrent fortement selon les systèmes. Certains ont mis en place leur propre institution et coopèrent avec les pouvoirs publics ; d'autres renoncent implicitement ou explicitement à donner une garantie sur l'échange des crédits-temps.
- > La valeur accordée aux activités varie selon les systèmes : certains mettent au premier plan le crédit de temps – parfois prôné comme « quatrième pilier » de l'assurance vieillesse. D'autres ne se concentrent pas seulement sur la prévoyance temps, mais aussi sur les aspects de l'entraide de voisinage et de l'échange (donner et recevoir) dans le tissu social de proximité.

# 2

## Considérations et discussion

### Mode de fonctionnement des systèmes de prévoyance-temps : réflexions critiques

La présente position reconnaît que les organisations administrant des systèmes de prévoyance-temps poursuivent un objectif qui mérite d'être soutenu, y compris du point de vue des Églises. En raison du vieillissement démographique, notre société doit en effet relever le défi d'assurer de manière adéquate la prise en charge des personnes âgées et dépendantes. Les systèmes de prévoyance-temps s'emploient à mobiliser des potentiels de l'engagement bénévole pour les mettre au service de cette importante tâche. Diaconie Suisse approuve entièrement cet objectif et salue l'engagement qui en découle.

La présente position reconnaît que les organisations administrant des systèmes de prévoyance-temps poursuivent un objectif digne, en principe,

de soutien, y compris du point de vue des Églises. En raison du vieillissement démographique, notre société doit en effet relever le défi d'assurer de manière adéquate la prise en charge des personnes âgées et dépendantes. Les systèmes de prévoyance-temps s'emploient à mobiliser les potentiels de l'engagement bénévole pour les mettre au service de cette importante tâche. Diaconie Suisse approuve entièrement cet objectif et salue l'engagement qui en découle.

Elle émet toutefois des doutes sur l'adéquation de l'instrument de la prévoyance-temps et sa capacité à remplir la fonction souhaitée. Cette remise en question s'appuie sur les aspects suivants :

- > Le capital en termes de temps qu'une personne a constitué pourra être échangé ultérieurement

pour ses propres besoins : cette « promesse » est centrale des systèmes de prévoyance-temps. Cependant, la plupart des systèmes ne sont pas en mesure de l'assurer, car il n'existe généralement pas d'institutions se portant garantes des dettes/avoirs transférés. Cela signifie qu'il n'est pas certain que le mécanisme de fonctionnement au cœur du système de prévoyance-temps puisse être respecté.

- > Un autre aspect qui soulève des interrogations est de savoir si l'adéquation entre les prestations recherchées et celles proposées peut être garantie à long terme. Les premiers résultats des recherches sur les systèmes de prévoyance-temps tendent à montrer que les prestations proposées ne correspondent pas entièrement aux prestations recherchées, de sorte qu'un mécanisme de compensation serait nécessaire.
- > D'autre part, il semble que les systèmes de prévoyance-temps axés sur la prise en charge des personnes âgées n'aient pas véritable-

ment d'effet intégrateur, car seule une certaine partie de la population intéressée est en mesure de fournir des prestations de soins adaptées. Enfin, de premières études montrent que les participantes et participants aux systèmes de prévoyance-temps font surtout partie des classes aisées – on ne parvient que dans une faible mesure à toucher les personnes moins favorisées. Il existe donc un risque que les systèmes de prévoyance-temps – même s'ils partent d'une intention louable – aggravent des inégalités sociales problématiques.

- > Les proches aidants assument en principe une bonne partie des prestations de soutien ; or elles et ils n'ont justement pas la possibilité de se constituer un avoir temps pour eux-mêmes, ce qui paraît également problématique.

### **Compréhension et classement des systèmes de prévoyance-temps**

Diaconie Suisse approuve et salue le fait que les fondations et coopératives de prévoyance-temps mentionnées plus haut ne mettent pas seulement l'accent sur l'aspect de la prévoyance-temps, mais essaient en même temps de fonder des groupements locaux au sein desquels une aide



et un soutien réciproques sont proposés au sens d'une entraide de proximité. Cependant, tant que l'aspect de la prévoyance-temps est maintenu dans ces fondations et coopératives, ces systèmes ne peuvent pas être considérés comme relevant du domaine du travail bénévole.

En effet, les systèmes du travail bénévole tels que nous les concevons ne fonctionnent pas selon le principe de la réciprocité; ils ne prévoient aucune forme de compensation directe et obligatoire basée sur une monnaie d'échange (qu'elle soit monétaire ou non) – ce qui, au demeurant, n'exclut pas que les motifs et motivations des prestataires de travail bénévole soient très variables. Au fond, les systèmes de prévoyance-temps – malgré leurs autres spécificités présentées ci-dessus – fonctionnent selon le principe de la prestation et contre-prestation: les prestations de travail impliquent nécessairement une réciprocité; la monnaie d'échange pour le travail fourni prend la forme de crédits de temps. Considérés sous cet angle, les systèmes de crédits de temps décrits ci-dessus se rattachent au secteur économique.

## **Une prise de position concernant les systèmes de prévoyance-temps**

Ébauche de position de l'Église au sujet du travail bénévole et des modèles de prévoyance-temps :

### **Inconditionnalité de l'attention bienveillante et de la participation à la communauté**

Vivre la communauté, entretenir des relations porteuses de sens et proposer des repères figurent parmi les fondements d'une vie communautaire assumée dans une optique chrétienne. L'encouragement et le renforcement de l'esprit de communauté trouvent leur accomplissement notamment dans le travail bénévole tel qu'il est pratiqué de multiples façons dans les paroisses et qui fonctionne de manière à ce que toutes et tous contribuent dans la mesure de leurs possibilités à la communauté, et cela sans que cette contribution soit influencée par la règle de la réciprocité. Les paroisses ont pour vocation de vivre la communauté, et non d'encourager l'échange, dans le sens de prestations et de contre-prestations à fournir.

Cette orientation selon un esprit de communauté qui ne se conçoit pas sous l'angle d'une réciprocité obligatoire, trouve son fondement dans l'at-

tention bienveillante envers les pauvres et les démunis enseignée par Jésus : l'attention bienveillante du Christ pour les plus démunis était inconditionnelle et n'exigeait aucune contre-prestation.

Ce caractère inconditionnel de la participation à la communauté vaut pour toutes les personnes qui la recherchent et qui se laissent interpeller par elle. On ne saurait poser comme condition préalable que seules les personnes qui veulent et peuvent fournir une prestation peuvent participer à la communauté ecclésiale.

### **Compréhension de la communauté**

Une autre question qu'il convient de soulever d'un point de vue théologique est la notion de « personnes bénévoles », dans la mesure où ces dernières sont habituellement distinguées des autres acteurs de la communauté. Dans la communauté telle que la conçoivent en principe les Églises réformées, chacune et chacun s'engagent selon ses possibilités. Les Églises ont créé des ministères et des services spécifiques pour différentes missions (ministère pastoral, diaco-

nie, catéchèse, musique, etc.) et désignent des collaboratrices et collaborateurs professionnels auxquels elles confient l'exécution des tâches qui en découlent.

Parallèlement, de nombreuses autres personnes engagées participent à la vie de la communauté et aux tâches qui en découlent.

Selon cette conception de la paroisse et de la communauté, les « bénévoles » ne constituent pas une forme supplémentaire de participation œuvrant « à côté », voire « en-dessous » de l'institution et de ses collaboratrices et collaborateurs professionnels, mais font comme tout un chacun partie intégrante de la communauté.

Ce changement de perspective met en évidence la différence qui existe entre les personnes qui s'engagent pour une cause au sein de la communauté (les « bénévoles »), et celles qui souhaitent y effectuer une opération d'échange (les personnes œuvrant dans la prévoyance-temps).

Que les premières soient membres ou non de la paroisse en question sur le plan formel ne joue aucun rôle d'un point de vue théologique.

# 3

## Les paroisses et les systèmes de prévoyance-temps : éléments d'orientation

Sur la base des explications qui précèdent, les éléments suivants sont proposés aux Églises et aux paroisses pour les aider à définir l'attitude à adopter face aux systèmes de prévoyance-temps.

### Idées inspirées des systèmes de prévoyance-temps : réciprocité et estime

Les paroisses peuvent s'inspirer des systèmes de prévoyance-temps pour accorder plus d'attention à certains aspects de la réciprocité et de l'estime dans la vie de leur communauté. Voici comment procéder :

> **Réciprocité** : il faut veiller à ce que la compréhension de la communauté décrite au point 2 n'entraîne pas une asymétrie problématique entre personnes fournissant une aide, et celles qui ont besoin d'aide. Le fait que les humains –

en particulier dans la communauté chrétienne – soient toujours aidants et aidés et que ces rôles peuvent changer, renvoie au fondement même d'une communauté chrétienne et d'une société solidaire dans laquelle les individus à la fois soutiennent et sont soutenus. De même, il conviendrait de chercher des solutions pour que les bénévoles (de longue date) soient moins oubliés lorsqu'ils ne peuvent plus s'engager aussi activement ou qu'ils ou elles doivent réduire leur participation à la vie de la communauté pour des raisons d'âge ou de santé.

> **Estime** : les systèmes de prévoyance-temps nous incitent à souligner l'aspect de l'estime envers l'action des bénévoles. Si les formes d'estime monétaires ou quasi mo-

nétaires inhérentes aux systèmes de prévoyance-temps sont considérées comme peu adaptées, il existe d'autres formes plus appropriées de témoignage d'estime envers les bénévoles, mettant l'accent sur la dimension spirituelle et le lien communautaire, auxquelles les paroisses feraient bien de recourir.

### **Non à une réciprocité fondée sur la prestation et le mérite**

La réciprocité évoquée au point 1 doit toujours être volontaire ; elle ne devrait jamais être exigée en raison de prestation (fournie) et de mérite (dont on fait preuve). Si l'acte de donner et de recevoir fait partie des fondements de la communauté, il est tout aussi normal que cet échange ne puisse pratiquement jamais être réparti de manière symétrique. Une communauté est toujours constituée d'individus plus forts et plus faibles, plus performants et moins performants ; comme souligné précédemment, la participation à la communauté ecclésiale ne doit jamais

être réservée aux seules personnes qui veulent et peuvent fournir une prestation suffisante.

### **Les communautés bienveillantes comme formes réussies d'échange dans la communauté**

Si des paroisses souhaitent renforcer leur engagement dans le domaine de l'entraide de proximité, elles ont avantage à s'orienter vers le modèle des « communautés bienveillantes » (« caring communities ») plutôt que celui des systèmes de prévoyance-temps. Les communautés bienveillantes partent d'un même constat, à savoir que nos sociétés doivent reconsidérer leur manière d'assurer la prise en charge en particulier des personnes âgées et vulnérables. Ces communautés s'efforcent d'établir un réseau de relations d'entraide dans le tissu social de proximité. Au sein de ce réseau, de nombreux acteurs issus de divers domaines (allant des organes politiques aux bénévoles et aux membres de la famille, en passant par le personnel soignant professionnel et les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux) contribuent à faire en sorte que toutes les per-

sonnes puissent participer à la vie sociale – y compris les personnes âgées et leurs proches. L'échange entre les acteurs n'est jamais unilatéral, mais se déroule dans un réseau très ramifié et dans différentes directions.

Pour savoir quels sont les éléments de base nécessaires à ce modèle et comment les paroisses peuvent être, devenir ou rester un membre actif d'une communauté bienveillante, on peut se référer aux matériaux et renvois publiés sur le site [www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch).

### **Sur la base de ces réflexions, il est proposé aux Églises et aux paroisses la position suivante sur les modèles de prévoyance-temps :**

**> Lorsque l'objectif consiste à mobiliser les potentiels de l'entraide de proximité, une mise en réseau des paroisses du niveau local avec des institutions de prévoyance-temps est considérée comme tout à fait opportune. La mise en réseau doit permettre aux paroisses et aux institutions de prévoyance-temps concernées de connaître réciproque-**

**ment leurs activités et leurs principaux domaines de travail.**

- > En revanche, il est recommandé de ne pas entretenir de collaboration avec des institutions de prévoyance-temps qui irait au-delà de cette mise en réseau. Il est notamment recommandé aux paroisses :**
- de ne pas participer activement aux fondations ou coopérations de prévoyance-temps,**
  - de ne pas « dédommager » leurs bénévoles selon le modèle de la prévoyance-temps, et**
  - de garder entre leurs mains l'organisation du travail bénévole et la planification des engagements sans les déléguer à une institution de prévoyance-temps.**

#### Mentions légales

Une publication de la conférence Diaconie Suisse de l'EERS

Église évangélique réformée de Suisse  
Conférence Diaconie Suisse  
Sulgenauweg 26  
Case postale  
3001 Berne  
[www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch)

Rédaction : Groupe de travail bases et recherche/Simon Hofstetter  
Conception/Mise en page : Meier Media Design



# Diaconie

## Suisse

Église évangélique réformée de Suisse EERS  
Conférence Diaconie Suisse  
Sulgenauweg 26  
Case postale  
3001 Berne  
+41 31 370 25 25  
info@diaconie.ch

[www.diaconie.ch](http://www.diaconie.ch)



Église évangélique réformée  
de Suisse